

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT DE 389 240\$ EN ATTENTE D'UNE SUBVENTION

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables de la Municipalité à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2021, du Règlement suivant, lequel est pour être adopté à une séance spéciale à venir ou à la séance régulière du conseil municipal le 2 août 2021.

- **RÈGLEMENT N° 117-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 389 240 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL-AIRRL**

La subvention au montant de 389,240\$ accordée par le MTQ pour la réfection complète du chemin de la Rivière-Châteauguay Nord étant à être versée sur une période de 10 ans parce que mise au service de la dette du gouvernement du Québec, la Municipalité emprunte le même montant pour la même période de 10 ans, aucune taxation n'étant prévue pour les contribuables en vertu du présent Règlement.

Toute personne intéressée par ce Règlement d'emprunt peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 6 juillet 2021

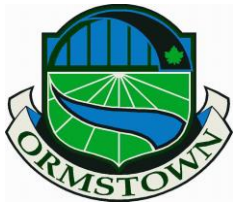
François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 6 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 juillet 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

PUBLIC NOTICE
Draft Bylaw Tabled

PUBLIC NOTICE is hereby given to all rate payers of said municipality, by the undersigned, François Gagnon, Clerk, that the Council, at a regular meeting held on July 5th 2021 tabled the following draft bylaw, which will be adopted at special meeting in few days or at the regular meeting scheduled to be held on Monday 2nd of august.

- BY-LAW NO 117-2021 DECREASING A LOAN OF \$ 389,240 IN ORDER TO FINANCE THE SUBSIDY FROM THE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) GRANTED UNDER THE PAVL-AIRRL PROGRAM

The subsidy in the amount of \$ 389,240 granted by the MTQ for the complete repair of the Chemin de la Rivière-Châteauguay Nord being to be paid over a period of 10 years to the Municipality, because this amount is affected to the service of the debt of the government of Quebec. The Municipality borrows the same amount for the same 10-year period, no taxation being provided for taxpayers under this Regulation.

Anyone interested in one of the said bylaws can read them at the Municipality's office, located at 5 Gale Street between 9 am and 12 noon (Monday to Friday) or ideally given the precautionary measures, due to Covid-19, on the Municipality's Website.

GIVEN IN ORMSTOWN, July 6th, 2021

François Gagnon
Municipal Clerk
greffe@ormstown.ca

Only the French version is official.